

## Révision du PLU de Boège

Réunion publique du jeudi 12 octobre 2023 – 19h00 à 21h00

### Présentation des objectifs de la révision, de la démarche et du contexte législatif, de la synthèse du diagnostic

~~~~~

Une trentaine de personnes a assisté à la réunion publique organisée par la mairie jeudi 12 octobre 2023 pour présenter le cadre général de la révision du PLU ainsi qu'une synthèse du diagnostic.



Avant la présentation, Madame le Maire a précisé qu'il s'agissait de la première réunion du processus d'évolution du Plan Local d'Urbanisme, permettant de poser les bases de la révision générale du PLU avec une présentation synthétique du diagnostic communal. Elle passe ensuite la parole au bureau d'études qui déroule le support de présentation.

Avant de détailler les principales étapes de la procédure de révision, le bureau d'études présente les différents intervenants mobilisés par la commune pour l'accompagner sur les aspects techniques et de procédure. Il est à noter que la révision du PLU doit faire l'objet d'une Evaluation Environnementale, justifiée par la présence de la zone Natura 2000

L'exposé de la procédure permet de mettre en évidence deux types de consultation du public :

- la période de concertation qui va durer jusqu'à l'arrêt projet du PLU, permettant notamment d'adresser à la commune toute observation en lien avec la révision du PLU ; un bilan viendra préciser les contributions collectées et la façon dont elles sont prises en compte dans la définition du projet de révision.
- la période d'enquête publique, qui interviendra après la phase arrêt projet et les consultations réglementaires, permettra le recueil des observations du public par le commissaire enquêteur qui les analysera avant de formuler son avis et ses conclusions.

Madame le Maire précise le rôle de l'enquête publique qui pourra notamment recevoir les demandes particulières.

Vu les deux autres réunions publiques annoncées, une personne demande comment l'information sera donnée. Madame le Maire indique que les mêmes moyens que pour celle-ci, à savoir : affichages en divers points de la commune, article dans la presse, publication sur la page Facebook de la commune (boège infos) et sur le fil d'actualités du site internet de la commune ([www.boege.fr](http://www.boege.fr))

La présentation du contexte permet d'expliquer le socle législatif et réglementaire à prendre en compte pour définir le projet de révision du PLU de Boège. Il est notamment précisé que le PLU devra être compatible avec la loi Montagne, les orientations et objectifs du SCOT des 3 Vallées, et aussi tenir compte des orientations du SCOT Cœur de Faucigny en cours d'élaboration.

Des premiers éléments sont apportés concernant le logement et l'objectif de réduction de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers. Pour ces deux sujets, le bureau d'études indique que ces éléments seront affinés et précisés par les études en cours.

Ensuite le bureau d'études expose une synthèse du diagnostic, organisée en 4 grandes thématiques : population et habitat, économie locale et vie quotidienne, espaces bâtis, environnement et climat. Plusieurs cartes à l'échelle de la commune sont introduites : organisation actuelle des voies et de l'urbanisation, répartition des parcelles agricoles et des sièges d'exploitations, grandes composantes du paysage communal, composantes de la trame verte et bleue couplées aux fonctionnalités écologiques sur la commune de Boège.

Au cours de cette première réunion publique, les échanges ont porté sur les points suivants :

- Dans la salle, plusieurs personnes interpellent la commune sur le projet de relocalisation du collège. Elles se disent surprises et s'étonnent de ne pas avoir eu d'information sur ce sujet, qu'aucune consultation n'ait été prévue. Elles contestent le choix du site et la taille de l'établissement.

Madame le Maire indique que c'est le Département qui est compétent pour ce projet ; elle précise que le collège actuel devient trop petit, des préfabriqués sont installés pour accueillir les élèves. Le rôle de la commune a été d'identifier le meilleur site possible pour accueillir cet équipement.

Le bureau d'études précise qu'une procédure particulière va être mise en place pour ce projet ; il s'agit de la Déclaration de Projet emportant Mise en Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme. Des modalités de concertation propres à cette procédure seront mises en place. Elles permettront d'informer précisément sur le projet et la façon dont le PLU évoluera pour permettre la réalisation de cet équipement.

- Une personne demande à quel moment le projet politique de la révision du PLU sera présenté. Le bureau d'études précise que ce sera l'objet de la deuxième réunion publique, dédiée à la présentation de la synthèse des enjeux et des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Il rappelle que les objectifs de la révision, repris dans le support de la présente réunion (voir page 15), expriment la vision politique de la commune pour la révision.

- Concernant les orientations « logement » du SCOT des 3 vallées (voir page 12 du support de présentation), une personne interroge la commune sur les conditions de circulation sur les routes dans la mesure où des logements supplémentaires seront créés.

Madame le Maire précise que le nombre de logements à produire est un maximum. Le projet sera plutôt dans une réduction de cette orientation. Actuellement on note un ralentissement des permis de construire. Par ailleurs le SCOT est vigilant sur l'articulation entre les conditions de circulation, la capacité des voiries et la progression du nombre de logements. Elle estime que le territoire est arrivé à certains égards à un équilibre (notamment démographie médicale positive), favorable à la vie de village.

- Une personne demande à la commune si l'agglomération Annemasse Les Voirons peut contraindre le projet de révision du PLU. Madame le Maire répond par la négative. Par contre, étant voisine de

Boège et porteuse du SCOT de l'agglomération Annemasse Les Voirons, elle sera consultée au titre des Personnes Publiques Associées.

En complément, Madame le Maire explique que la commune de Boège appartient au périmètre du SCOT Cœur de Faucigny, dont le périmètre est plus large que celui du SCOT des 3 Vallées (voir pages 10 et 11). L'élaboration du Plan d'Aménagement Stratégique a été l'occasion de discuter sur le programme de logements acceptable. La croissance démographique visée est limitée à une progression annuelle maximale de +1,3%, ce qui est inférieure à la croissance qu'a connu Boège entre 2014 et 2020. 1% de croissance démographique est le minimum pour assurer un renouvellement de la population. L'objectif est de limiter l'augmentation de la population dans le territoire, tenant compte de la capacité des routes et des équipements d'infrastructures

Concernant les routes, Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint précise que le volet mobilités du SCOT est réfléchi en cohérence avec le volet démographique. L'idée est aussi de proposer des mobilités alternatives.

Une personne dans la salle estime que ce serait aussi l'occasion de penser les modes doux, le développement des transports en commun.

Madame le Maire confirme que ces aspects vont être intégrés dans le projet, tout comme le principe de « démobilité », c'est-à-dire un territoire qui s'organise pour diminuer les déplacements domicile / travail.

Une autre personne se demande s'il est possible d'agir sur l'attractivité du bassin genevois. Le bureau d'études explique que le PLU peut agir sur les modes doux et mettre en place des mesures plus favorables aux transports en commun. Madame le Maire précise que Boège se situe à proximité de la gare CEVA (Leman Express) de Bons-en-Chablais. Elle reconnaît aussi que de nombreux automobilistes transitent par Boège entre le Faucigny et le Bas Chablais par la présence de départementales et un effet « GPS ».

- En lien avec le projet de collège, une personne demande si ce projet va être pris en déduction des possibilités d'extension pour les 10 prochaines années (cf. démarche Zan, zéro artificialisation nette). La question est aussi posée pour la caserne de pompiers. Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint précise que pour l'instant rien n'est fait. Le projet du Département est de structurer les moyens du SDIS de la façon suivante : 1 gros centre de secours à Findrol ; à Boège, il s'agirait d'une caserne satellite dite de proximité avec 4 ou 5 camions. Il est aussi indiqué que l'emplacement actuel de la caserne, en proximité du restaurant scolaire (accueillant 120 enfants), peut être problématique en cas de sortie urgente des pompiers.

- Enfin les derniers échanges portent sur l'entrée de bourg RD22. Une personne dans la salle s'interroge sur la cohabitation entre les différents équipements gendarmerie, futurs collège et centre de secours. Elle s'inquiète de la sécurité routière. Le bureau d'études et les élus expliquent que ce sera justement l'occasion de repenser cette entrée de bourg et d'apaiser la vitesse de roulement générale dans ce secteur.

Les questions étant épuisées, le maire clôture la réunion publique.

~ ~ ~ ~ ~